

Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2024

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Cathy Poulin, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Paroisse de Saint-Frédéric pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et atteste de sa véracité.

Signature _____ Date _____

Table des matières

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	25
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	26
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	27
Situation financière par organismes	28
Charges par objets	29
Excédent (déficit) accumulé	30
Avantages sociaux futurs	34

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	40
Analyse des charges consolidées	52

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Frédéric

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Frédéric (ci-après « l'entité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité de Saint-Frédéric au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés de l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité doit déterminer si un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être comptabilisé. Aux 31 décembre 2024 et 2023, l'entité, excluant la participation dans le partenariat de la Régie intermunicipale du parc industriel de Beauce-Amiante, n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers consolidés, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 n'ont pu être déterminées. Nous avons exprimé, pour les mêmes raisons, une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés de l'exercice précédent.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observation - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que l'entité inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, présentées aux pages S13, S14 et S23, et portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l.

Comptable professionnel agréé auditeur, permis de comptabilité publique no A119499

Sainte-Marie, le 7 avril 2025

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Réalisations	
		2024	2023
Revenus			
Taxes	1	1 942 103	1 829 839
Compensations tenant lieu de taxes	2	18 576	28 289
Quotes-parts	3		
Transferts	4	634 383	1 429 543
Services rendus	5	97 852	70 468
Imposition de droits	6	49 111	21 964
Amendes et pénalités	7	4 415	4 242
Revenus de placements de portefeuille	8		
Autres revenus d'intérêts	9	37 319	46 515
Autres revenus	10	49 563	44 571
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11		
Effet net des opérations de restructuration	12		
	13	2 833 322	3 475 431
Charges			
Administration générale	14	490 744	431 210
Sécurité publique	15	209 307	216 825
Transport	16	781 845	808 719
Hygiène du milieu	17	585 889	568 662
Santé et bien-être	18	7 621	13 313
Aménagement, urbanisme et développement	19	188 045	155 391
Loisirs et culture	20	278 450	225 615
Réseau d'électricité	21		
Frais de financement	22	94 184	140 642
Effet net des opérations de restructuration	23		
	24	2 636 085	2 560 377
Excédent (déficit) lié aux activités	25	197 237	915 054
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, au début de l'exercice			
Solde déjà établi	26	9 642 035	8 726 981
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	27		
Solde redressé	28	9 642 035	8 726 981
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice	29	9 839 272	9 642 035

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	236 780	47 413
Débiteurs (note 5)	2	2 566 886	2 980 888
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	2 803 666	3 028 301
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10	2 030 743	678 096
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	450 296	1 157 230
Revenus reportés (note 11)	12	225 640	303 752
Dette à long terme (note 12)	13	2 686 860	2 960 232
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14		
Autres passifs (note 14)	15		
	16	5 393 539	5 099 310
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(2 589 873)	(2 071 009)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	12 234 368	11 565 672
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	83 279	83 279
Stocks de fournitures	20	55 589	55 589
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	55 909	8 504
	23	12 429 145	11 713 044
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	9 839 272	9 642 035
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	9 839 272	9 642 035
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	9 839 272	9 642 035

Obligations contractuelles (note 19)

Droits contractuels (note 20)

Passifs éventuels (note 21)

Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Réalizations	
		2024	2023
Excédent (déficit) lié aux activités	1	197 237	915 054
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition	2 (	1 266 200)	(1 916 814)
Produit de cession	3		
Amortissement	4	588 972	567 770
(Gain) perte sur cession	5	8 532	
Réduction de valeur / Reclassement	6		
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7		
	8	(668 696)	(1 349 044)
Variation des propriétés destinées à la revente	9		6 878
Variation des stocks de fournitures	10		(3 039)
Variation des actifs incorporels achetés	11		
Variation des autres actifs non financiers	12	(47 405)	1 680
	13	(47 405)	5 519
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14		
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15		
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16	(518 864)	(428 471)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	17	(2 071 009)	(1 642 538)
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	18		
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19		
Solde redressé	20	(2 071 009)	(1 642 538)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21	(2 589 873)	(2 071 009)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	197 237	915 054
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	588 972	567 770
Autres			
▪ Perte sur cession d'immobilisations	3.1	8 532	
	4	794 741	1 482 824
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	414 002	(76 346)
Autres actifs financiers	6		326
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	(706 934)	897 503
Revenus reportés	8	(78 112)	99 613
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9		
Propriétés destinées à la revente	10		6 878
Stocks de fournitures	11		(3 039)
Autres actifs non financiers	12	(47 405)	1 680
	13	376 292	2 409 439
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(1 266 200)	(1 916 814)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15		
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	()	()
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17		
	18	(1 266 200)	(1 916 814)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	()	()
Remboursement ou cession	20		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	()	()
Cession	22		
	23		
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	24		3 662
Remboursement de la dette à long terme	25	(274 107)	335 773)
Variation nette des emprunts temporaires	26	1 352 647	(477 516)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	735	(3 036)
Autres			
▪	28.1		
	29	1 079 275	(812 663)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	30	189 367	(320 038)
Solde déjà établi	31	47 413	367 451
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	32		
Solde redressé	33	47 413	367 451
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	236 780	47 413

Éléments sans effet sur la trésorerie (note 23)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.